

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS  
RELATIFS A LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS  
DE LA CITE 12-14 A LENS : SECTEURS : SABLIER, PARVIS DE  
L'EGLISE, AVENUE DE LA FOSSE 12, GRAND CHEMIN DE  
LOOS, RUE AUGUSTE LEFEBVRE ET AVENUE SAINT  
EDOUARD – AT25006**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant  
approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général  
des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Lens du 27  
mars 2024 et de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin  
(CALL) du 28 mars 2024 portant sur la convention de constitution  
du groupement de commande entre la Ville de Lens et la  
Communauté d'Agglomération Lens Liévin relative aux travaux pour  
l'aménagement des espaces publics de la cité 12-14,

Vu la convention de groupement de commande entre la Ville de  
Lens et la CALL signée le 10 avril 2024,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles  
R2124-2 1°, R2113-4 à R2113-6, R2162-2, R2162-4 2° et R2162-  
13 à R2162-14,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été  
réalisée sous la forme d'un appel d'offre ouvert selon la  
configuration d'un accord-cadre pour la requalification des espaces  
publics de la cité 12-14 : Secteurs : Sablier, Parvis de l'Eglise,  
avenue de la Fosse 12, Grand Chemin de Loos, Rue Auguste  
Lefebvre et avenue Saint Edouard, et que cette procédure de mise  
en concurrence a été publiée au Journal Officiel de l'Union  
Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés  
Publics, sur le site internet de la ville de Lens et sur la plateforme de  
dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des  
groupements de sociétés suivants :

COLAS, EUROVIA, SOTRAIX, SADE, BALESTRA, CITEOS  
ARRAS, SATELEC, BONNET, groupement PINSON PAYSAGE  
NORD – IDVERDE

Considérant que la société BONNET n'a pas transmis son  
bordereau de prix unitaires, son offre est donc jugée irrégulière, et  
n'a donc été ni analysée, ni classée,

**DIRECTION**  
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics  
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie STRUGALA  
Rédactrice principale 2<sup>ème</sup> Classe  
**LG/SSt**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250610-AT25006-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

**Décision n° 2025 – 171**

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Lens, désignée par la convention de groupement susmentionnée comme celle du groupement, en séance du 28 mai 2025,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature des contrats portant sur la requalification des espaces publics de la cité 12-14 : Secteurs : Sablier, Parvis de l'Eglise, avenue de la Fosse 12, Grand Chemin de Loos, Rue Auguste Lefebvre et avenue Saint Edouard avec les candidats suivants :

- ❖ Lot 1 : terrassement et voirie : A la société : **EUROVIA** (siège social : 4 rue Montaigne CS 90006 – 62670 MAZINGARBE) pour un montant maximum s'élevant à **6 200 000,00 € H.T.**
- ❖ Lot 2 : assainissement : A la société : **SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX d'HYDROLIQUE** (Siège Social : 23-25 avenue du Docteur Lannelongue CS 51450 75014 PARIS - Direction Régionale : rue Charles Darwin Parc de la Chênaie - CS 30044 62320 ROUVROY - Agence ARTOIS LENS : 300 rue du 1er mai Prolongée Parc de la Galance 62430 SALLAUMINES) pour un montant maximum s'élevant à **3 000 000,00 € H.T.**
- ❖ Lot 3 : adduction en eau potable : A la société : **SADE COMPAGNIE GENERALE DE TRAVAUX d'HYDROLIQUE** (Siège Social : 23-25 avenue du Docteur Lannelongue CS 51450 75014 PARIS - Direction Régionale : rue Charles Darwin Parc de la Chênaie - CS 30044 62320 ROUVROY - Agence ARTOIS LENS : 300 rue du 1er mai Prolongée Parc de la Galance 62430 SALLAUMINES) pour un montant maximum s'élevant à **710 000,00 € H.T.**
- ❖ Lot 4 : réseaux divers et éclairage public : A la société : **CITEOS ARRAS** (siège social : 93 route de Béthune – CS 90127 – 62 054 Sainte Catherine cedex) pour un montant maximum s'élevant à **1 900 000,00 € H.T.**
- ❖ Lot 5 : espaces verts et mobiliers : A la société : **PINSON PAYSAGE NORD - ID VERDE**, dont PINSON PAYSAGE NORD (siège social : 14 avenue de l'Europe 62300 Lens) est le mandataire, pour un montant maximum s'élevant à **3 300 000,00 € H.T.**

**ARTICLE 2** : Les contrats sont conclus pour une durée de 4 ans à compter de la notification.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits par chaque membre du groupement au budget de l'exercice 2025 et seront prévus pour les exercices suivants.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 10/06/2025